
Pétition du 2e bataillon de la Meuse qui demande la censure de la Convention sur les représentants Lacoste et Baudot, en mission près de l'armée de la Moselle, qui ont offert une gratification pécuniaire pour les victoires, lors de la séance du 18 ventôse an II (8 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Pétition du 2e bataillon de la Meuse qui demande la censure de la Convention sur les représentants Lacoste et Baudot, en mission près de l'armée de la Moselle, qui ont offert une gratification pécuniaire pour les victoires, lors de la séance du 18 ventôse an II (8 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 190;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30444_t1_0190_0000_7

Fichier pdf généré le 22/01/2023

frères d'armes; ils ont fait un grand nombre d'offrandes et envoyé au district l'argenterie de leur église.

Toute notre jeunesse, disent-ils, est à la frontière; nous irons nous-mêmes, nous irons à Londres, à Vienne, à Berlin, partout où besoin sera; mais donnez-nous du pain.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi à la commission des subsistances (1).

[*Saint-Orse, 14 pluv. II*] (2).

« Citoyens représentants,

Il vient d'être arrêté dans notre Société populaire qu'il vous seroit fait, une adresse pour vous féliciter, pour vous remercier des sages décrets qui continuent à émaner de cette Auguste Montagne, que vous seriez invités à rester à votre poste jusqu'à la destruction entière du dernier des tyrans.

Nous et notre citoyen représentant nous concourons en tout ce qui dépend de nous au parfait établissement de cette République qui servira de modèle à l'univers entier, nous avons célébré avec un enthousiasme au-dessus de toute expression, les victoires suivies de nos braves frères d'armes, nous avons ouvert une souscription à leur profit, il en est résulté des offrandes que nous avons faites passer au Comité révolutionnaire de notre district, elles consistent en 17 chemises, 11 paires de souliers, il nous reste encore quelques fonds que nous travaillons à employer en équipement.

Nous avons marié notre ci-devant ministre, nous avons fait les frais de sa noce; nous avons descendu notre cloche, notre district ne nous en a pas encore désigné l'envoy, nous luy avons fait parvenir l'argenterie de notre ci-devant église à quoi servoit-elle qu'à entretenir l'erreur et le fanatisme.

Toute notre jeunesse est à la frontière; nous y irons nous-mêmes, nous irons à Londres, à Vienne, à Berlin, partout où besoin sera; faites que ces braves volontaires reçoivent leurs lettres franches, nous plaignons qu'ils employent ce qui est destiné pour leurs subsistances à les retirer. Avisez à ce que la loi sur le Maximum soit strictement observée en tout depuis la plus petite commune jusqu'à la plus grande. Donnez-nous un peu de pain, car avec la plus grande économie, la plus exacte distribution, nous n'en avons que pour deux mois. S. et F. »

BRACHET fils (*présid. de la Sté popul.*), VIDAT fils (*secrét.*).

26

Le 3^{me} bataillon de la Meuse appelle la censure de la Convention sur les citoyens Lacoste et Baudot, représentants du peuple à l'armée de la Moselle.

Ils ont eu, dit-il, l'immoralité d'offrir à cette armée victorieuse une gratification pécuniaire. Déjà vous aviez décrété que nous avions bien

(1) P.V., XXXIII, 107; Bⁿ, 19 vent.; *Ann. patr.*, 1936.

(2) C. 295, pl. 990, p. 13.

mérité de la Patrie: quelle plus douce, quelle plus glorieuse récompense! L'ivresse des triomphes électrisoit nos cœurs, quand tout-à-coup l'indignation s'en est emparée. On a eu l'impudeur d'offrir de l'argent à des soldats républicains! Eh quoi! s'écrient-ils, nous confondrait-on avec ces esclaves de la Germanie, qui vendent leur sang à qui veut le payer. On n'a pu nous vaincre, gardons-nous de nous avilir: l'or ne nourrit pas la vertu; il la tue. La monnaie des républicains, c'est l'estime de leurs concitoyens; nous n'en voulons point d'autre (1).

« Représentants, vous nous avez donné un éclatant témoignage. Que la Patrie soit sauvée et nos vœux sont comblés.

BRION (*s. l'*), SAUGIER, LAPIERRE (*s. l'*), MONGIN (*cap'*), NANNUS (*l' d'art.*), BOUDART (*lieut.*), MOREL (*serg' - major*), THOMAS, DEPIRE, C. MELIN, GAGET, GARNIER, LAURENT (*serg' - major*), CHANVION, DAUSSURE, GRANDDIE, GUILLAUME (*s. lieut.*), A. CARREAUX (*cap'*), FRANÇOIS, VIRIOT, BUNDUN (*caporal*), BERTIN (*serg' - major*), MICHELOT (*serg' - major*), LABOULLOT, GÉRARD (2).

(*Applaudissements*).

Mention honorable, insertion au bulletin

27

Les membres de la société de Villefranche, département de Haute-Garonne, écrivent à la Convention que, jaloux de l'imiter dans son système de réunion de forces, ils ont formé une masse de nouvelles offrandes, qui consistent en 242 couvertures de laine, 117 tapisseries, 272 draps, 442 chemises, 20 couvertures piquées, 21 matelas, 300 livres de charpie, 28 serviettes, 563 livres de vieux linge, 17 capotes, 2 beverageys, 1 roupe, une tente, 4 habits neufs, et deux pelisses fourrées.

Ils prient la Convention de rester au sommet de ce rocher inébranlable contre lequel tous les vains efforts de nos ennemis intérieurs et extérieurs achèveront bientôt de se briser.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[*Villefranche (H^{te}-Garonne), s. d.*] (4).

« Citoyens représentants,

Infatigables dans vos travaux énergiques et efficaces, nous le sommes aussi dans nos offrandes et dans nos sacrifices. Plusieurs Sociétés et communes de ce district, les corps administratif et judiciaire avoient déjà individuelle-

(1) P.V., XXXIII, 107-108. Bⁿ, 18 vent.; *Mon.*, XIX, 658; *M.U.*, XXXVII, 301; *C. univ.*, 19 vent.; *J. Fr.*, n° 531; *Ann. patr.*, n° 1927; *C. Eg.*, n° 568; *J. Mont.*, p. 930; *Rép.*, n° 79; *J. Sablier*, n° 1185.

(2) C. 295, pl. 990, p. 14. Lettre datée d'Ottange, 25 pluv. II.

(3) P.V., XXXIII, 108. Bⁿ, 19 vent. et 28 vent. (1^o suppl^t); *J. Fr.*, n° 531; *Mon.*, XIX, 658.

(4) C. 293, pl. 968, p. 35.